



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en vue de réguler le niveau du lac des Bois

CATÉGORIE DU SUJET :

Eau douce

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Canada – États-Unis

FORME :

Traité juridiquement contraignant

ÉTAT :

- Signé le 24 février 1925
- Entrée en vigueur au Canada le 17 juillet 1925
- Entrée en vigueur aux États-Unis le 22 mai 1926
- Modifications entrées en vigueur le 19 juin 1979

MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES PARTENAIRES :

Affaires mondiales Canada, Environnement et
Changement climatique Canada

AUTRES RENSEIGNEMENTS :**Liens Web :**

- Texte du traité – site Web [Information sur les traités du Canada](#)
- [Commission de contrôle du lac des Bois du Canada](#) (en anglais)
- Site Web de la [Commission mixte internationale](#)

Personnes-ressources :

[ECCC – Informathèque](#)

L'ÉDITION DU RECUEIL :

Février 2017

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

Ce traité juridiquement contraignant entre le Canada et les États-Unis décrit la création d'une commission indépendante chargée de réguler le niveau d'eau du lac des Bois, un plan d'eau commun aux deux pays. Si le niveau d'eau dépasse un certain seuil, la commission a l'autorité nécessaire pour approuver des débits sortants. Le Canada nomme un membre et un membre suppléant, souvent un ingénieur, à cette commission. La commission dispose en plus d'un personnel d'ingénieurs à temps plein pour surveiller le niveau d'eau. Cet accord est avantageux pour les citoyens canadiens qui vivent près du lac des Bois et dont les moyens de subsistance pourraient être menacés par un niveau d'eau trop élevé pour le lac.

OBJECTIF

L'Accord énonce les principes visant à réguler le niveau d'eau du lac des Bois dans le but d'assurer aux habitants des deux pays l'emploi le plus avantageux des eaux.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

L'Accord a établi un conseil international de contrôle du lac des Bois chargé d'approuver le débit d'eau sortant quand le niveau s'élève à plus de 1 061 pieds (323,47 m), ou baisse sous les 1 056 pieds (321,87 m). Ce conseil consulte la Commission mixte internationale (CMI) lorsque le niveau d'un lac dépassera inévitablement 1 062,5 pieds (323,93 m) ou lorsqu'elle est incapable de parvenir à un consensus.

L'Accord prévoit que la Commission de contrôle du lac des Bois du Canada s'occupe de réguler et de contrôler le débit sortant des eaux du lac des Bois en vertu de la plupart des conditions. Cette commission nationale a d'abord été créée par un décret fédéral en 1919, et est composée d'un membre du gouvernement fédéral, de deux membres de l'Ontario et d'un membre du Manitoba.

RÉSULTATS ATTENDUS

La régulation du lac des Bois dans l'intérêt des habitants des deux pays.

PARTICIPATION DU CANADA

Le Canada nomme un membre et un membre substitut de la Commission de contrôle du lac des Bois. Ces



personnes nommées par le gouverneur en conseil sont habituellement des ingénieurs d'Environnement et Changement climatique Canada qui siègent à la Commission à titre personnel. Le membre nommé par le Canada est également coprésident canadien du Conseil international de contrôle du lac de Bois.

La Commission de contrôle du lac des Bois comprend un effectif d'ingénieurs à temps plein, le secrétariat du lac des Bois. Selon des dispositions prises avec Environnement et Changement climatique Canada, le secrétariat a son siège à l'administration centrale des Services hydrologiques nationaux à Ottawa. Le secrétariat assure la surveillance du bassin, fournit des renseignements et des analyses et recommande des stratégies particulières relativement à la régularisation ou au débit. Il met également en œuvre des stratégies de régularisation lorsqu'il en reçoit la directive, mène des études et assure la communication avec les utilisateurs du bassin.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

La Commission de contrôle du lac des Bois du Canada régularise le débit sortant du lac des Bois et œuvre afin de maintenir le débit sortant à l'intérieur des seuils précisés dans l'accord. Consultez le site Web de la [Commission de contrôle du lac des Bois](#) (en anglais) du Canada pour obtenir des renseignements additionnels sur les activités de celle-ci et pour consulter son rapport annuel de 2015.

Si le niveau de l'eau est inférieur ou supérieur aux seuils précisés, le Conseil international de contrôle du lac des Bois approuve les décisions relatives au débit sortant prises par la Commission de contrôle du lac des Bois du Canada relativement au lac des Bois. Ce scénario est rarement survenu.

Rapports

Le Conseil international de contrôle du lac des Bois présente parfois des rapports au printemps à la Commission mixte internationale, lorsque les niveaux le justifient.